Intra CL

Sensibilisation sur le harcèlement en entreprise

MAJ : Mercredi 18 novembre 2026

Public

Un groupe d'agents Caf 73

Pré-requis

Aucun pré-requis

Calendrier - Lieux - Modalités d'accès : Planification sur le site EGOC [Sessions à venir] Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Offre de l'EGOC

Tarifs

Modalités d'animation

Présentiel

Formateur

Formateur expert

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

Objectif professionnel

Prévenir le harcèlement en entreprise, identifier les situations et faciliter leur prise en charge, protéger le collectif de travail

Contenu

Matin: intervention devant l'ensemble du personnel.
Temps de sensibilisation sur le harcèlement en entreprise (harcèlement sexuel/agissements sexistes et harcèlement moral) en 5 parties

9h30 : mots introductifs du directeur sur le contexte de déploiement de cette sensibilisation et objectifs

Sensibilisation sur le harcèlement sexuel et agissements sexistes en entreprise

Eléments de contexte

Stop aux idées reçues

Définitions légales (code du travail/code pénal)

Situations visées (agissements/verbatims) dont 2 vidéos issues du site du défenseur des droits

Sensibilisation sur le harcèlement moral en entreprise

Eléments de contexte

Stop aux idées reçues

Définitions légales (code du travail/code pénal)

L'exercice du pouvoir de direction

Harcèlement moral : ses différentes formes (vertical, horizontal, ascendant/ individuel ou collectif), description des agissements et verbatims et grilles de lecture

L'impact des faits sur les victimes

Dégradation des conditions de travail

Impact sur la santé physique et mentale

Impact sur la sphère personnelle, familiale

Prévention et gestion des signalements

Les actions de prévention

Rôle des référents sur la thématique du harcèlement sexuel

La gestion d'un signalement : principes issus de la jurisprudence

La protection des victimes et témoins de bonne foi

L'aménagement de la charge de la preuve

La sanction disciplinaire/pénale

Le rôle du collectif de travail : briser le silence, protéger et signaler

Silence, banalisation, tolérance par méconnaissance

Signaler pour permettre à l'employeur d'agir

Après-midi : atelier avec le CODIR sur prévention primaire (affichage légal, DUERP, réglement interieur..etc) , secondaire (action de formation, de communication...) et tertiaire (gestion des situations: procédure de signalement). On pourra aussi parler du rôle du management dans le repérage des signaux faibles et l'accompagnement des victimes.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de

l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
